

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>24098</b></p>
---	--	---

**SEANCE du : 13 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 7 mai 2024.

**ETAIENT PRESENTS**

Thierry BAUDOUIIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Philippe BARON	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérandère BAZANTAY, jusqu'à 19h00	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, à partir de 19h15	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Hélène BROUSSEAU, pouvoir à Jean-François MORIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, jusqu'à 19h15	Bérandère BAZANTAY, pouvoir à Jean-François MOREAU à partir de 19h00
Stéphanie FILLON	Jamel CHENIOUR	Anita BRIFFE

**Secrétaire de séance :** Sandra CAILTON, assistée des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



**Revitalisation des centres villes et centres bourgs : renouvellement de la convention opérationnelle avec la Région Nouvelle Aquitaine**

**Document annexé et présenté en séance.**

Madame le Maire présente le dossier.

**Vu** la délibération n° DEL-CC-2020-041 du conseil communautaire du 18 février 2020 portant sur la candidature collective CA2B / 6 communes à l'AMI de la Région : revitalisation des centres-bourgs des petits et moyens pôles urbains,

**Vu** la délibération n° DEL-CC-2020-232 du conseil communautaire du 3 novembre 2020 portant sur l'adoption de la convention-cadre dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt revitalisation des centres-bourgs des petits et moyens pôles urbains de la Région Nouvelle-Aquitaine,

**Considérant** les compétences de la Communauté d'Agglomération en matière d'aménagement de l'espace, de développement économique, d'équilibre social de l'habitat, de mobilité et transport, d'environnement et paysage ainsi que d'actions culturelles.

**Considérant** la mise en œuvre du Programme Intercommunal « Cœur de bourg, cœur de vie »

**Considérant** les démarches et actions engagées par les communes du territoire en matière de revitalisation de leur cœur de bourg ou de ville et notamment l'élaboration de leur schéma de revitalisation /plan guide ;

**Considérant** la convention-cadre 2021-2024 visant à mettre en œuvre le dispositif d'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes en ciblant les petits et moyens pôles urbains,

**Considérant** le contrat régional de développement et de transitions 2023-2025

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20240516-DG\_DEL\_2024\_098-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024

Le dispositif régional vise les petits et moyens pôles urbains (au sens de l'INSEE) de la Région NOUVELLE-AQUITAINE. L'objectif est d'accompagner les démarches stratégiques intégrées de revitalisation des centres-bourgs et centres-villes. Le soutien financier de cet AMI porte sur :

- l'ingénierie de projet,
- la mutation d'îlots stratégiques de centre-bourg,
- l'adaptation du commerce et de l'artisanat,
- l'innovation favorisant l'émergence de nouvelles formes d'activités, de commerces et de services de centralité.

Ainsi, dans le cadre de la convention-cadre pluriannuelle 2021-2024, différentes actions et projets ont pu être menés et/ou être enclenchés sur les 6 communes concernées. Notons par exemple, l'appui à l'ingénierie de projet (cheffe de projet revitalisation de Mauléon et cheffe de projet revitalisation d'Argentonnay / Nueil-Les-Aubiers), l'appui à la réalisation d'études pré-opérationnelle d'îlots stratégiques à Moncoutant sur Sèvre, Argentonnay et Nueil-Les-Aubiers, l'appui à la mutation d'îlots / bâtiments stratégiques de centre-bourg (îlot du renard à Mauléon, Résidences Habitat Jeunes de Nueil-Les-Aubiers et de Bressuire...).

L'appui de la Région au côté des Communes et de la Communauté d'Agglomération permet ainsi de soutenir des projets et opérations structurantes en cœur de bourg ainsi que l'ingénierie technique nécessaire pour mener à bien ces opérations complexes notamment.

Chacune des 6 communes a élaboré sa feuille de route stratégique visant la revitalisation de son centre-bourg/centre-ville et le plan d'actions associé.

Dans cette dynamique engagée, il s'agit ainsi de poursuivre le partenariat Région / CA2B / Commune de Bressuire, d'Argentonnay, de Cerizay, Mauléon, Moncoutant sur Sèvre et Nueil-les-Aubiers en le formalisant avec une nouvelle convention opérationnelle pour 4 ans.

Cette convention précise ainsi les axes d'intervention de la Région (cf projet convention-cadre en annexe). Les projets relatifs à ces axes (déjà précisés ou à venir) feront quant à eux l'objet d'une demande spécifique par chaque maître d'ouvrage, dès lors qu'ils seront arrivés à maturité technique et financière.

La Ville de Bressuire a inscrit les dossiers suivants pour permettre des aides de la Région : Simone VEIL et Quartier des 4 saisons – le château

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'ADOPTER** la nouvelle convention opérationnelle pluriannuelle « revitalisation des centres-villes et centres bourgs » avec la Région Nouvelle-Aquitaine, L'EPCI L'agglo et les communes d'Argentonnay, Cerizay, Mauléon, Moncoutant sur Sèvre, Nueil-les-Aubiers et Bressuire.
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Sandra CAILTON




Le Maire,  
Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20240516-DG\_DEL\_2024\_098-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024